



## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM AJACCIO, DIAMANT II PLACE DU GENERAL DE GAULLE BP 316 20000 AJACCIO déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 500 €.

SG GESTION, représentant de la société 2S ISOLATION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5002 SUARTO 20235 CASTELLO DI ROSTINO, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

| Liste des actionnaires | Nombre d'actions | Somme versée |
|------------------------|------------------|--------------|
| SG GESTION             | 2 500            | 250 €        |
| JEAN-PIERRE SCHIAPPA   | 2 500            | 250 €        |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 juin 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé